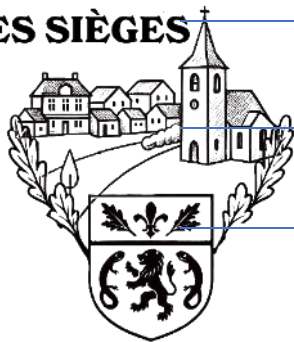


LES SIÈGES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
LES SIÈGES

SÉANCE DU 26 mai 2026
CONVOCATION DU 22 mai 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARANDEL Hervé, Maire.

Sont présents : Mme HARDY Marie-Line, M. PADOVAN Philippe, maires-adjoints, M. LEHMANN Jean-Yves, Mme CANESTRARO Jocelyne, M. CHEVALIER Philippe, Mme LOUET Christine, M. GOURREAU Fabrice, M. CALLEWAERT Anthony, Mme LAMARRE Aurore, Mme BONNARD Ophélie, conseillers.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur **CALLEWAERT Anthony** élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal en date du 21 avril 2026,
- Décision modificative n°1,
- Demande de subvention collègue Mesnil St Loup,
- Désignation des personnes proposés pour la commission communale des impôts direct (CCID),
- Aménagements de sécurité délibération acceptant l'estimatif et sollicitant une subvention dans le cadre des « amendes de police »,
- Aménagement de l'aire de jeux,
- Correspondant défense,

- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures.

*** Approbation du procès-verbal en date du 21 avril 2026**

Le procès-verbal de la réunion du 21 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

2026-42. Décision modificative n°1**7.1.2 – Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion**

Monsieur le maire donne lecture du mail de notre trésorier qui nous demande de déplacer des fonds du fonctionnement en investissement tout en gardant l'équilibre.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
R- 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative.
- **DE CHARGER** le Maire de signer tous les documents nécessaires.

2026-43. Demande de subvention collège Mesnil St Loup**7.5 – Subventions**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, le courrier du collège A.P.E.L St Loup qui sollicite une subvention pour un séjour pédagogique en Italie pour leurs classes de 4^{ème} et 3^{ème} où un enfant de notre commune est élève.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Ne souhaite pas verser de subvention.**

2026-44. Désignation des personnes proposés pour la commission communale des impôts direct (CCID)

7.10-Divers

A chaque renouvellement de mandat, il est nécessaire d'instituer une commission communale des impôts directs, composée du Maire et de six commissaires.

Vu l'article 1650 du code des impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué. La durée du mandat des membres de commission est la même que celle du mandat de conseil municipal (commune de 2000 habitants ou moins).

L'administrateur général des finances publiques désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dresse comme liste de commissaires :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - LEHMANN Jean-Yves | - CLARET Marie-Françoise |
| - RAGOT Lionel | - CALLEWAERT Anthony |
| - HARDY Marie-Line | - MATIGNON Pascal |
| - CANESTRARO Jocelyne | - GARNIER Annie |
| - PADOVAN Philippe | - LAMARRE Aurore |
| - GOURREAU Fabrice | - LOUET Christine |
|
 | |
| - PERRIGAULT Henry | - MILESI Thérèse |
| - COSTE Jérôme | - LENGLET Patrick |
| - HARDY Philippe | - CROSIER Mickaël |
| - LEFEBVRE Sylvie | - MILLARD Michelle |
| - CHATELAIN Christian | - HANSENS Bernard |
| - HANSENS Maryse | - DUPUIS Josette |

2026-45. Aménagements de sécurité délibération acceptant l'estimatif et sollicitant une subvention dans le cadre des « amendes de police »

7.10-Divers

Monsieur MARANDEL présente au conseil municipal, afin de solliciter une subvention dans au titre des « amende de police » pour l'année 2026, le projet de sécurité routière au sein de l'agglomération avec les montants estimatifs détaillés par l'ATD, pour le dossier n°1 le montant estimé est de **45 057,50 €HT**, pour le dossier n°2 le montant estimé est de **27 560,00 €HT**.

Les montants estimés font l'objet d'une demande de contribution financière de la part du Conseil Départemental de l'Yonne au titre des amendes de police, pour des travaux destinés à améliorer la sécurité routière.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les montants estimés, pour le dossier n°1 soit **45 057,50 €HT**, pour le dossier n°2 le montant estimé est de **27 560,00 €HT**.
- **SOLLICITER** une subvention au Conseil Départemental de l'Yonne au titre des « amende de police » selon les plans de financements en annexe.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2026-46. **Aménagement de l'aire de jeux**

7.10-Divers

Monsieur le maire expose au conseil municipal, les devis des entreprises, pour la mise aux normes de l'aire de jeux de la commune et l'installation d'un jeu sur ressort plus pose d'un sol amortissant sous la balançoire, type dalles alvéolées :

- **AB conseils jeux n° DE00015908** pour un montant de **7 640,54€ TTC**,

AJ3M propose 3 devis :

- Devis **n°18539** réalisations d'un sol souple amortissant et d'une clôture de protection de balançoire **version 1** pour **8 337.60€ TTC**

- Devis **n°18544** réalisations d'un sol amortissant en dalle alvéolée et d'une clôture de protection de balançoire **version 2** pour **3 679.20€ TTC**.

- Devis **n°18540** remplacements d'un jeu ressort pour **2 722.80€ TTC**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les 2 devis de l'entreprise AJ3M :

- **n° 18544** d'un montant de **3 679.20€ TTC**.

- **n°18540 d'un montant de 2 722.80€ TTC**

- **DE CHARGER** le Maire de signer tous les documents nécessaires.

2026-47. **Correspondant défense**

7.10-Divers

Monsieur le Maire donne lecture du mail du ministère de la Défense, relatif à la désignation du correspondant défense dont le rôle est essentiel pour la sensibilisation de nos citoyens aux questions de défenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur le Maire comme correspondant défense

***Questions diverses :**

- **Festivité du 13 juillet** : Monsieur le maire explique que le groupe retenu pour animer la soirée du 13 juillet, a évolué ils nous expliquent qu'on pourrait avoir une subvention en passant par le GUSO et le GIP qui nous paieraient une partie de la prestation, mais que cela n'est pas à 100% sur, Monsieur le maire demande au conseil municipal s'il souhaite toujours continuer avec ce groupe même si on n'est pas subventionné, le prix est de 1 075€. Le conseil municipal souhaite poursuivre.

- **Adhésion association forestière** : Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue de l'association communes forestières de l'Yonne et de France est demande si le conseil souhaite y adhérer, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer.

- **Monsieur le Zinc Truck** : Monsieur le maire donne lecture du mail reçu afin de pouvoir installer sur la place du village un bar itinérant proposant bière, vins et petite restauration, le conseil municipal est d'accord suivant la disponibilité et la fréquence proposée.

- **Participation citoyenne** : Monsieur le maire informe que suite à la réunion qui a eu lieu le 20 mai, le retour sur notre commune est plutôt calme par rapport à d'autre commune sur les 4 premiers mois de l'année 2026 comparé à l'année 2025 à la même période.

- **Réfection de la table de ping-pong** : Monsieur le maire explique que la réfection de la table a été effectuer par Monsieur MARANDEL Éric et sa fille Nora, qu'il faudrait peut-être y mettre un filet ou autre chose afin qu'elle soit utilisable.

- **Règlement Cimetière** : Monsieur le maire informe qu'il y a des modifications dans le règlement du cimetière, les employés communaux ne feront que les allées, l'entretien aux abords des tombes est à la charge des propriétaires de la famille du défunt

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.